

CULTURE :  
une FICHE pour  
L'essentiel

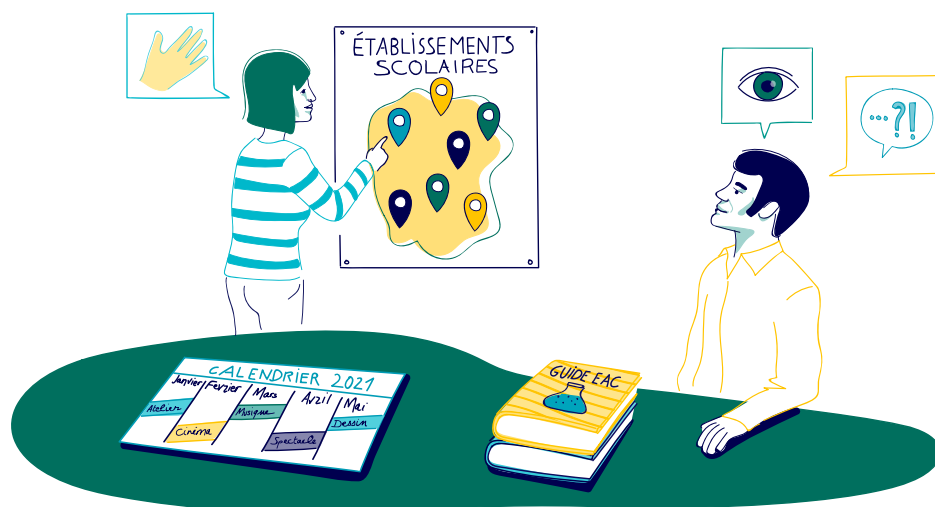
# L'éducation artistique et culturelle

novembre 2020

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) a été initiée par les mouvements d'Éducation Populaire à la fin des années 1960. Depuis, elle a été largement développée au point de devenir **un des sujets prioritaires des politiques culturelles** menées par l'État et les collectivités avec, aujourd'hui, l'objectif de toucher 100% des enfants et des jeunes.

Ses bénéfices pour les jeunes, tant pour leurs pratiques culturelles que pour leur vie en général, ont fait l'objet d'études et d'enquêtes démontrant à quel point l'EAC est un facteur de formation, d'épanouissement et d'émancipation des futurs citoyens. En cela, l'EAC est un outil fondamental pour la mise en œuvre des droits culturels (cf. fiche Les droits culturels des personnes).

L'EAC consolide les liens entre les générations, gomme les disparités et construit la différence entre les personnes de façon positive. Aujourd'hui, l'EAC est considérée comme un parcours tout au long de la vie, de l'enfance à l'âge adulte.



**M**enant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu.e.s manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu.e.s. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisation

En partenariat avec

# QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?

L'éducation artistique et culturelle (EAC) correspond à **l'ensemble des connaissances, compétences et expériences artistiques et culturelles qu'un jeune acquiert depuis la maternelle jusqu'à l'université**. Aujourd'hui, l'EAC prend en compte les activités pendant le temps scolaire mais aussi hors du temps scolaire. On y intègre également la culture scientifique et technique.

## LES BÉNÉFICES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Au-delà du développement des savoir-être en collectif, les études menées confirment les retours professionnels.

**L'EAC permet aux jeunes de développer leur capacité à :**

- ▶ **s'exprimer** à l'oral et à l'écrit par l'exercice de la langue et son enrichissement ;
- ▶ **se concentrer** sur une tâche et à réguler leurs émotions ;
- ▶ **à résoudre des problèmes complexes** et raisonner de façon abstraite, par l'acquisition de compétences spatio-temporelles et d'imagination ;
- ▶ **à développer sa motricité ;**
- ▶ **à développer son esprit critique.**

Extrait de *L'Art fait-il grandir les enfants ?* Éditions de l'attribut 2014 – Jean-Marc Lauret.

Concrètement, l'EAC est composée d'une multitude d'actions réalisées auprès des jeunes par **des interventions d'enseignant-e-s, de professionnel-le-s** issu-e-s de la culture, de l'éducation populaire des sciences et techniques.

— **Ce sont des ateliers d'artistes en école, des visites pédagogiques au musée, des labos de pratique scientifique, des cours de musique, des spectacles, etc.**

## PRINCIPES

Les travaux de Marie-Christine Bordeaux\* décrivent une combinaison de **trois composantes** dans l'EAC :

- l'accès à des œuvres culturelles (visites, spectacles, etc...) ;
- la pratique artistique (ateliers, enseignement, etc.) ;
- la pratique réflexive (interpréter les œuvres et former son avis en le confrontant à celui des autres) ;

Dans les faits, ces trois dimensions ne sont pas systématiquement présentes dans chaque activité EAC mais peuvent se retrouver tout au long du parcours des jeunes.

\* Marie-Christine Bordeaux – Maître de conférence, chercheuse au GRESEC - Groupe de recherche sur les enjeux de la communication et membre du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle.

## LES PARCOURS EAC

Ce concept est développé depuis quelques années pour tendre vers une généralisation de l'EAC. Il s'agit de concevoir le parcours des jeunes sur plusieurs années en organisant l'offre d'actions et en coordonnant les activités sur un territoire pour couvrir :

- ▶ les trois composantes ;
- ▶ les tranches d'âges ;
- ▶ les différentes disciplines.

Ces parcours sont inscrits par les collectivités comme des **contrats de territoire EAC** ou autres plans EAC. Concrètement, il est nécessaire de réunir les différents acteurs et partenaires pour **coordonner un panel d'actions** qui va couvrir l'ensemble des tranches d'âges présentes sur le territoire et les différentes disciplines artistiques et culturelles. D'ailleurs, l'État a créé un label « 100% EAC » pour valoriser les collectivités qui s'engagent dans une démarche de généralisation de l'EAC.

— **Toutes les activités et projets sont autant d'étapes dans le parcours artistique et culturel des enfants et des jeunes.**

— **Aujourd'hui, le concept du parcours artistique et culturel est parfois étendu au parcours d'un individu tout au long de sa vie.**

## QUI PORTE L'EAC ?

**L'État**, initiateur institutionnel du développement de l'EAC et ses services sont très impliqués à travers différents ministères (Éducation nationale, Culture, Agriculture, Jeunesse,...). Il imprime des priorités et modalités d'actions pour atteindre l'objectif « 100% EAC ».

**Les collectivités** territoriales lui ont emboîté le pas depuis de nombreuses années et sont devenues des acteurs essentiels de l'EAC, tant pour le financement que pour la qualité des propositions.

**Les acteurs de terrain**, initiateurs de terrain, portent leurs convictions et les actions dans ce domaine.

## COMMENT ÊTRE ACTIF DANS L'EAC ?

L'EAC est un domaine où **la coopération est incontournable** : entre des établissements scolaires, des acteurs, des structures culturelles ou autres et parfois avec d'autres collectivités.

Comme dans toute coopération, il faut :

- ▶ **du temps** (rencontrer les parties prenantes, définir ses objectifs, affiner ses moyens, etc...) ;
- ▶ **de la confiance** (permettre à chaque partie prenante de connaître les autres et de s'engager) ;
- ▶ **des outils** (coordination, compétences, évaluation, etc...).

Les collectivités territoriales interviennent :

- **En subventionnant des actions** et en lançant des appels à projets, souvent en rapport avec leurs champs d'intervention : les communes et EPCI soutiennent souvent l'EAC dans les écoles par exemple.
- En développant des politiques d'EAC avec **des plans coordonnés sur un territoire** afin d'organiser les interventions et travailler dans le sens des parcours (cf. parcours).

**L'EAC est un excellent moyen de structurer et renforcer les acteurs culturels et de partager une mission entre la collectivité et les acteurs de terrain au service de la population.**

## EN BREF

### Qui propose des projets EAC ?

Des artistes, des enseignant-e-s, des structures culturelles, d'éducation populaire, scientifiques et techniques (musée, théâtre, association, etc.).

### Qui intervient auprès des enfants et des jeunes ?

Des artistes, des médiateur-rices culturel-le-s ou scientifiques, des bibliothécaires, des enseignant-e-s, des chercheur-se-s, etc.

### Qui porte la réalisation et la coordination ?

Les structures supports sont souvent culturelles, d'éducation populaire, scientifiques, etc. Elles emploient les intervenant-e-s et gèrent la partie financière.

### Qui finance les actions ?

Les pouvoirs publics (État, collectivités), les structures culturelles qui ont cette mission (par exemple, celles labellisées par l'État), certaines fondations, parfois les établissements scolaires.

### Qui choisit les actions à financer ?

- Dans le cadre d'un plan territorial : un comité de pilotage fixe les cadres et modalités de validation et de financement des projets ;
- Dans le cas d'actions en établissements scolaires : le projet doit être investi et porté par un ou plusieurs enseignant-e-s et associé à des intervenant-e-s artistiques ou culturel-le-s et validé par la hiérarchie de l'Éducation nationale ;
- En dernier ressort les financeurs.



## À qui s'adresser

Il est possible d'aller voir des actions en cours, rencontrer des enfants, artistes, enseignant-e-s, etc. Cela est souvent très instructif et permet de comprendre comment les choses se passent concrètement.

## Pour être conseillé.e et orienté.e

Les conseillers DRAC, les trois agences culturelles qui ont rédigé ces fiches ; ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine mais aussi d'autres agences ressource régionales ou départementales et les Pôles ressource EAC (PREAC) en région.

## Quelques repères

Les grands axes de la politique de l'État 2020/21 : réussir le 100% éducation artistique et culturelle :

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

La charte du Haut Conseil à l'EAC :

[culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)

Guide de l'éducation artistique et culturelle réalisé par ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté :

[artis-bfc.fr](http://artis-bfc.fr)

Guide pour monter un projet EAC par Artcena

[artcena.fr](http://artcena.fr)

Fiche Mémo « Culture, jeunesse et territoires » :

[auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

Des exemples de projets EAC en milieu scolaire et hors temps scolaire :

• [artsculture.ac-dijon.fr](http://artsculture.ac-dijon.fr)

• [auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

## Ouvrage de référence

Jean-Gabriel Carasso, *Nos enfants ont-ils droit à la culture ?* 2005, Éditions de l'Attribut.

## Ouvrage de chercheurs

Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps, *Éducation Artistique, l'éternel retour ?* 2013, Éditions de l'Attribut.

## Article

Marie-Christine Bordeaux, Pour la généralisation de l'éducation artistique...par les territoires, revue Nectart n°4, 2017/1

[cairn.inf](http://cairn.inf)



## LES FICHES

- *Elu.e.s et formation*
- *Elaborer une politique culturelle*
- *Les responsabilités et obligations des élu.e.s*
- *Le diagnostic de territoire*
- *Les droits culturels des personnes*
- *Les acteurs institutionnels de la culture*
- *L'éducation artistique et culturelle*
- *Modes de rémunération d'une activité culturelle*
- *La bibliothèque/médiathèque de territoire*

## RÉDACTION

ARTIS - le lab

Les fiches sont disponibles sur :

[la-nouvelleaquitaine.fr](http://la-nouvelleaquitaine.fr)

[auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

[artis-bfc.fr](http://artis-bfc.fr)

Mise en page : Marion Boucharlat

Les agences sont financées par :